



REGLEMENT PARTICULIER

9^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS VHC



20 ET 21 JUIN 2025 LA CLAYETTE

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 90-147
du 18.08.25

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : 7 avril 2025
- Ouverture des engagements : 7 avril 2025
- Clôture des engagements : 9 juin 2025
- Parution du carnet d'itinéraire : 15 juin 2025
- Dates et heures des reconnaissances :
- Dimanche 15 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
 - Vendredi 20 juin 2025 de 10h00 à 20h00
- Vérifications des documents :
- Le vendredi 20 juin 2025 de 17h30 à 21h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
- Vérifications des voitures :
- Le vendredi 20 juin 2025 de 17h45 à 21h15 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
- Heure de mise en place du parc de départ le : 20 juin 2025 à 17h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 20 juin 2025 à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
- Publication des équipages admis au départ le 21 juin 2025 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE
- Publication des heures et ordres de départ le 21 juin 2025 à 7h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE Départ de LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture VHC : 21 juin 2025 à 9h00
- Arrivée à LA CLAYETTE de la 1^{ère} voiture VHC : 21 juin 2025 à 19h36
- Vérification finale le 21 juin 2025 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE
- Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
- Publication des résultats du rallye le 21 juin 2025, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium
- Remise des prix le 21 juin 2025 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 9^{ème} Rallye du Brionnais VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le / / sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du / /

Comité d'Organisation

Président : Jonathan Petit

Membres : Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Michel DURIX, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis DANIERE

Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 06 61 35 24 93 Mail: asadunoise@gmail.com.....

Permanence du Rallye : Salles des fêtes LA CLAYETTE

Date, horaire : 21 juin 2025 de 6h30 à 23h

Organisateur technique

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise

Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA .

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jacques NOMBLOT	5565	0414
Membres :	Josiane CHARLEUX	9434	0403
	Roland FAYARD	30129	0516

Directeur de Course : Éric TEMMERMAN 26388 0410

Commissaire Technique : responsable Christian ALLOIN 13706 0404

Médecin Chef : Docteur Abdelhamid FATAH

Chargés des relations avec les concurrents : Brigitte DRÉAU 2282 0420
Bernard SOUFFLET 18577 0403

Chargés des relations avec la presse : Dominique RABIAN 20036 0404

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9ème Rallye du Brionnais VHC compte pour les challenges de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2025 .

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site www.asadunoise.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9ème rallye du Brionnais VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 9 juin 2025 à : Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280€ (incluant 5€ pour le challenge des Commissaires de route)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 560€ (x 2)
- Équipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30€ aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye.
- Les chèques seront encaissés la semaine suivant le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet, rue de la Planchette. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} Rallye du Brionnais VHC représente un parcours de 136,170 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 MATEQUIP (6,000km) et ES2-4-6 VERNAY (7,300km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3.

Les reconnaissances auront lieu :

Dimanche 15 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 20 juin 2025 de 10h00 à 20h00.

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés selon le règlement standard des rallyes 2025. Des contrôles seront effectués.

Le roadbook et les documents seront à retirer à l'hôtel de Bourgogne à La Clayette.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés.

Tous les équipages à l'arrivée du rallye recevront une coupe à la remise des prix

La remise des prix se déroulera à la Clayette le 21 juin 2025 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.